

M

I

N

I

-

V

A

L



Cabane à sucre dans le rang de la Colonie et construite en 1950
(Photo : Angèle Rivest)

AGENDA AVRIL-MAI 2021

4 mai	Séance ordinaire du Conseil municipal à 19 h. En fonction des consignes sanitaires en vigueur, la séance se déroulera sans la présence du public. Les enregistrements des séances sont disponibles sur le site internet de Val-Racine.
9 mai	Fêtes des Mères
24 mai	Journée nationale des Patriotes
31 mai	Collecte des gros rebuts : informations à venir en mai

SOMMAIRE

Adoption du règlement n° 303 et avis de motion pour les règlements n ^{os} 304 et 305....	p. 2
Rappel pour les licences de chiens	p. 2
Date limite pour démanteler votre abri d'hiver pour automobile.....	p. 2
Permis de brûlage.....	p. 2
Publication en ligne du Plan de développement 2021-2024.....	p. 2
Merci à un bénévole émérite	p. 2
Des jardinières suspendues au cœur du village.....	p. 3
Recours possibles contre Xplornet	p. 3
Communiqué sur le lancement de la nouvelle politique familiale de Val-Racine.....	p. 4
Nouvelles installations au centre communautaire.....	p. 4
Petite annonce	p. 4
Opération vaccination contre la Covid-19	p. 4

AVRIL
2021

Municipalité de Val-Racine
2991, chemin St-Léon
Val-Racine (Québec) G0Y 1E1

819 657-4790
vracine@xplor.net
www.municipalite.val-racine.qc.ca



**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 303
ET AVIS DE MOTION POUR LES RÈGLEMENTS N°S 304 ET 305**

- Le règlement n° 303 a été adopté par le Conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 6 avril dernier. Vous pouvez consulter le règlement sur internet ou en demander une copie au bureau municipal durant les heures ouvrables.
- Mme Tania Janowski, conseillère municipale, a donné l'avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 304 modifiant le règlement n° 291 sur la rémunération des élus afin d'établir la procédure pour nommer le maire suppléant et la durée de son mandat par une résolution.
- M. Jean Légaré, conseiller municipal, a donné l'avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement n° 305 modifiant le règlement n° 237 sur la garde et le contrôle des animaux afin de modifier l'article 92 établissant les tarifs.

<https://escouadecaninemrc.com/> **LICENCES DE CHIENS : Rappel**

À tous les propriétaires de chiens dans notre municipalité : nous désirons vous rappeler que vous devez enregistrer votre chien dès maintenant à partir du site <https://escouadecaninemrc.com/> au coût de 25 \$ par animal et renouvelable à chaque année.

Si vous n'avez pas accès à internet, veuillez contacter le bureau municipal qui se chargera d'acheminer votre demande à Escouade canine MRC.



DATE LIMITE POUR DÉMANTELER VOTRE ABRI D'HIVER POUR AUTOMOBILE :
Le 1^{er} mai



PERMIS DE BRÛLAGE :

Entre le 1^{er} avril et le 15 novembre, toute personne désirant faire un feu pour détruire un tas de foin sec, de bois, de broussailles, de branchages, d'arbres, d'arbustes ou plantes, doit au préalable faire la demande d'un permis qui sera émis gratuitement.

Du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h, vous composez le 819 657-4790 pour joindre le bureau municipal. En dehors des heures d'ouverture, vous appelez le conseiller municipal Serge Delongchamp au 819 657-4402

PUBLICATION EN LIGNE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2021-2024

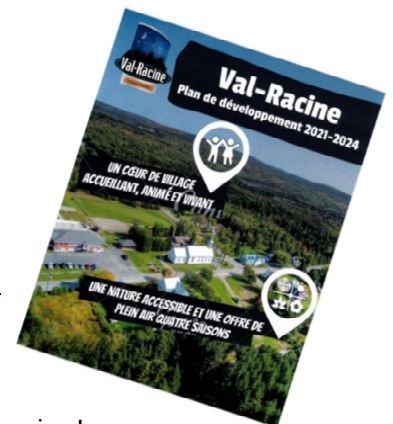
Le Comité de développement de Val-Racine est fier de vous présenter son Plan de Développement 2021-2024 sur lequel il a travaillé activement! Le plan est Maintenant disponible sur le site internet de la municipalité.

Nous vous invitons donc à prendre le temps de le consulter à l'adresse suivante :

<http://municipalite.val-racine.qc.ca/vie-communautaire/comite-de-developpement/>

MERCI À UN BÉNÉVOLE ÉMÉRITE!

La municipalité tient à remercier M. Stéphane Parent qui a contribué bénévolement à l'entretien de la patinoire municipale tout au long de l'hiver. Bravo pour votre implication!



DES JARDINIÈRES SUSPENDUES AU COEUR DU VILLAGE



Pour la première fois cette année, la Municipalité installera 10 jardinières suspendues du mois de mai au mois de septembre. Ceci répondra à un vœu maintes fois émis au cours des dernières années et qui fait partie du Plan de développement 2021-2024 pour enjoliver notre cœur de village. Nul doute que tout le monde appréciera le plaisant coup d'œil qu'apporteront ces jolies fleurs, que ce soient les citoyens, les touristes ou les gens de passage, cyclistes, motocyclistes, villégiateurs.

C'est donc avec plaisir que le conseil municipal offre à chacune et chacun ces parcelles de beauté.

☞ **Besoin d'une petite remorque et d'un réservoir**

Étant donné que c'est la première année que la Municipalité installera des jardinières suspendues, nous aurons besoin de certains équipements, dont une petite remorque et un réservoir pour pouvoir arroser régulièrement les fleurs, particulièrement par temps chaud et ensoleillé.

Également, une petite pompe et une batterie seront nécessaires. Si des personnes de Val-Racine peuvent fournir ces équipements, nous les privilégierons. À cet effet, vous pouvez contacter le bureau municipal au : **819-657-4790** ou par courriel : vracine@xplornet.com

RECOURS POSSIBLES CONTRE XPLORNET



Des citoyens ont fait savoir à la Municipalité qu'ils étaient insatisfaits de la qualité des services du serveur Xplornet pour l'accès à internet. Les principaux reproches faits à ce télécommunicateur sont les interruptions fréquentes de service et le fait qu'ils ne reçoivent pas ce pour quoi ils sont facturés.

De nombreux tests de vitesse démontrent ainsi que ces clients paient pour un certain débit, disons 10mbps, et qu'ils en reçoivent 1,5, ce qui est inadmissible étant donné que le service leur est facturé à 100% du service théorique. Cette situation est constante depuis plusieurs années dans certains cas.

Répondant à ces plaintes, le conseil municipal a demandé un avis juridique à savoir s'il y avait des recours. Ce qu'il faut savoir c'est que comme toute compagnie en affaires, Xplornet, dans son contrat, prévoit des clauses de non-responsabilité pour services non rendus mais tout de même facturés, ce qui complique les recours.

L'avis juridique reçu indique qu'il n'est pas avantageux d'amorcer une démarche de recours collectif car les délais sont longs (au moins 3 ans) et les frais d'avocat par rapport au gain font que ça n'en vaut pas la peine.

La première étape consiste à porter plainte auprès de la Commission des plaintes relatives aux services de télécommunication (CPRST) :

- par téléphone au : 1-888-221-1687
- en ligne à <http://www.ccts-cprst.ca>
- ou par courriel : plaintes@ccts-sprst.ca

Dans un deuxième temps, on peut porter sa cause à la Cour des petites créances. Il faut alors monter le dossier le plus complet possible, évaluer les pertes et inconvénients. Les chances seraient très bonnes pour le consommateur de gagner car les juges sont sensibles à ces causes où les petits consommateurs se retrouvent face à des entreprises de grande envergure.

COMMUNIQUÉ : LANCEMENT DE LA NOUVELLE POLITIQUE FAMILIALE DE VAL-RACINE

La municipalité de Val-Racine est fière de présenter sa toute nouvelle Politique de la famille et son plan d'action 2021-2024. Grâce à l'aide du ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales, cet outil de travail est le fruit d'un effort collectif de réflexion et de planification dans l'optique de prévoir un développement « penser et agir famille ».

Le comité de pilotage de la mise à jour de la Politique municipale de la famille voulant faire de cette démarche un projet rassembleur et participatif, une consultation publique sous forme de sondage a été réalisée afin d'actualiser le portrait des besoins des familles en fonction de leur réalité 2021. Ainsi, tous ont eu l'occasion d'exprimer leurs souhaits concernant le développement de leur milieu de vie.

« La famille est la base de toute société. La mère, le père, les frères, les sœurs sont les premières sources d'amour, d'affection, de socialisation qui feront d'un bébé un enfant, puis un adolescent et enfin une personne autonome qui jouera son rôle dans la société » a déclaré le maire, M. Pierre Brosseau.

« Dans son environnement immédiat, un individu sera entouré de la famille élargie, oncles, tantes, cousins, cousines. Cette famille sera aussi celle des amis, des voisins, des compagnons de sports et d'aventures. Chacune de ces bulles se situe sur des territoires donnés, principalement la maison, l'école et la municipalité. »

« Le rôle de cette dernière est souvent laissé dans l'ombre et pourtant, c'est là qu'on y fait ses premières expériences en dehors du cocon familial et de l'école. Que ce soit au terrain de jeux, à la salle communautaire, lors des fêtes de village qui deviennent alors une immense garderie, c'est là que se forme la micro-société des enfants qui animeront plus tard la vie municipale. C'est là aussi que se forment des amitiés et des relations qui s'étendent de l'enfance à la 5e saison », a complété M. Brosseau.

Tania Janowski, conseillère responsable du dossier famille affirme que ce projet pourra prendre vie avec l'implication de tous les acteurs du milieu, notamment les organismes réputés très dynamiques. « Les organismes de Val-Racine et les citoyens sont proactifs et seront les acteurs de première ligne, avec la municipalité, dans la réalisation du plan d'action. Nous tenons à reconnaître et à souligner leur présence essentielle auprès de toutes les générations de nos familles. »

Veillez prendre note que la brochure décrivant la nouvelle Politique familiale municipale 2021-2024 est disponible sur le site internet de la municipalité et sur format papier au bureau municipal.

NOUVELLES INSTALLATIONS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

La municipalité désire informer ses contribuables qu'elle a fait installer une nouvelle génératrice alimentée par des bouteilles de propane et remplacer son panneau électrique.

PETITE ANNONCE : Bois de construction à rabais à vendre : 819 657-4222 fosterdenis@hotmail.com



Sur le lien suivant, vous trouverez les informations mises à jour concernant la prise de rendez-vous, en fonction de votre région et de votre âge : <https://portal3.clicsante.ca/covid-vaccination-ouverture> ou en entrant Campagne de vaccination contre la Covid-19 : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19>

Si vous faites partie du groupe d'âge ciblé mais vous n'avez pas accès à internet, le numéro sans frais est le : **1 877 644-4545**.